

CONTRAT DE LOCATION 2019

Nom : Prénom :
 Adresse :
 CP : Ville :
 Portable : Tél. :
 Mail :

DATES DU SEJOUR : Arrivée : / / *après 15h pour les locations - 14h pour les emplacements*
 Départ : / / *avant 10h pour les locations - 12h pour les emplacements*

PARTICIPANTS AU SEJOUR :

	Nom	Prénom	Date de Naissance	Âge
1
2
3
4
5
6
7
8

TYPE DE LOCATION :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Roulotte (4 pers.) | <input type="checkbox"/> Avion Sky (3 pers.) | <input type="checkbox"/> Wagon 10 (10 pers.) |
| <input type="checkbox"/> Tramway + locomotive (4 pers.) | <input type="checkbox"/> Avion Gru (4 pers.) | <input type="checkbox"/> Maison Hélico (13 pers.) |
| <input type="checkbox"/> Maison du Pêcheur (4/6 pers.) | <input type="checkbox"/> Bus (5 pers.) | <input type="checkbox"/> Wagon 16 (16 pers.) |

Mobil-home :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1 chambre (2 pers.) | <input type="checkbox"/> 2 chambres (3 pers.) | <input type="checkbox"/> 2 chambres (4 pers.) |
| <input type="checkbox"/> 2 chambres (5 pers.) | <input type="checkbox"/> 3 chambres (6 pers.) | |

- Caravane 2 chambres, 4 pers. (sans sanitaires)**

- Emplacement Nu** (max. 6 pers.) **Electricité 6A**

Equipement :

OPTIONS :

- Animal - Tenus en laisse, vaccinations à jour (carnet à présenter à l'arrivée) - hors chiens de cat. 1 et 2**
 Véhicule supplémentaire - Un seul véhicule est compris dans le tarif de base
 Assurance annulation (5% du montant du séjour avec un minimum de 20€) *

ACOMPTE de 25 % + Frais de dossier + (Assurance annulation) =

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Chèque (à l'ordre de "Camping Le Haut Village") | <input type="checkbox"/> Chèques-vacances ANCV |
| <input type="checkbox"/> Virement (IBAN FR76 1027 8361 9900 0107 2360 403) | <input type="checkbox"/> CB (par téléphone) |

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur et les conditions générales de location du camping Le Haut Village - 4 Route de l'Etang - 44730 St Michel Chef Chef.

A Le

Signature

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

La location ne devient effective qu'avec l'accord du camping, après réception du contrat de location dûment complété, signé et accompagné du versement de l'acompte.

- **Redevance** : Le séjour doit être soldé au plus tard un mois avant la date d'arrivée.
Le règlement total est dû pour toute location intervenant moins d'un mois avant la date d'arrivée.
Les modes de paiement acceptés sont les espèces, le chèque bancaire ou postal (hors chèque étranger), le mandat-cash postal, le chèque-vacances ANCV et la carte bancaire.
Les sommes versées restent définitivement acquises au camping. Aucun remboursement ne sera effectué sans assurance annulation. Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation *.
- **Taxe de séjour** : Chaque vacancier majeur doit payer une taxe de séjour. Cette taxe est collectée par le camping et reversée à la municipalité. Son montant est de 0,60 € par nuit et par adulte.
- **Dates et horaires de séjour** : La location est disponible aux dates et horaires prévus dans le contrat.
- **Dépôt de garantie** : Dans le cas d'une location d'hébergement, une caution de 480 € est demandée à l'arrivée. Cette somme correspond pour 400 € aux éventuels dégâts matériels, et pour 80 € au forfait ménage. La caution est restituée le jour du départ, après l'état des lieux, si le bien loué ne présente aucun dégât et est en parfait état de propreté. Le ménage est à la charge du locataire.
- **Séjour retardé ou écourté** : Aucun remboursement, ni réduction ne seront consentis dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.
En l'absence de message écrit du client, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 24 heures après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé.

Piscine : Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

La piscine est ouverte du 1^{er} mai au 22 septembre. Les toboggans sont en service du 6 juillet au 31 août.

Les shorts et caleçons sont interdits dans la piscine.

- **Animaux** : Les chiens sont admis (sauf chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories), munis de leur certificat de vaccination en cours de validité et de leur carte de tatouage.
Ils doivent être tenus en laisse et ne doivent en aucun cas rester seuls ou être en liberté dans le camping.
- **Vol, perte ou dommage** : La responsabilité du camping n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage de toute nature (véhicule ou autre) pendant, ou suite à un séjour, ainsi qu'en cas de panne ou de mise hors-service des équipements techniques.
Pour votre garantie personnelle (vol, dégâts) ou dommages causés de votre fait dans les locations, il est indispensable de demander à votre assureur une extension villégiature à votre multirisque habitation. Les enfants seront sous la surveillance et sous l'entière responsabilité de leurs parents.
- **Règlement intérieur** : Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. Le règlement intérieur est affiché à la réception, et disponible sur demande.

* Assurance Annulation

1. L'assurance annulation n'est pas incluse dans le prix.

Elle est facultative et payable au moment de la réservation.

2. Les frais de dossier et le montant de l'assurance annulation restent définitivement acquis au camping. En aucun cas, ils ne peuvent être remboursés.

3. a) Lorsque l'annulation survient **plus de 30 jours** avant la date d'arrivée contractuelle, alors l'adhérent sera remboursé de la totalité des sommes versées (hors frais de dossier et assurance annulation).

b) Lorsque l'annulation survient **30 jours ou moins** avant la date d'arrivée contractuelle, alors le camping conserve l'acompte. L'adhérent sera remboursé du reste des sommes versées (hors frais de dossier et assurance annulation).

4. Les événements listés ci-dessous couvrent les participants au séjour inscrits sur le contrat de location.

a) Décès, hospitalisation ou maladie.

b) Licenciement économique.

c) Déménagement suite à une mutation professionnelle.

d) Dommages matériels survenant à votre résidence principale causés par un incendie, un dégât des eaux, une tempête, une catastrophe naturelle, du vol ou vandalisme.

5. En cas d'annulation, l'adhérent doit immédiatement prévenir le Camping dans un délai de 48 heures par lettre recommandée. Il doit transmettre dans les meilleurs délais : certificat médical, arrêt de travail ou les documents justifiant les soins reçus, bulletin d'hospitalisation, bulletin de décès.

L'adhérent doit indiquer la date et les circonstances connues ou présumées ayant provoqué l'annulation.

6. La garantie cesse ses effets à la date d'arrivée contractuelle et ne saurait intervenir si un des événements listés ci-dessus se produisait pendant le séjour.